

ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES

**DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP**



Paris, le 02/07/2020

Madame, Monsieur,

Les Entreprises Adaptées de tous horizons, unies il y a un an en Action Collective pour dénoncer les conséquences des réformes qui bouleversent l'équilibre fragile des Entreprises Adaptées, **ont créé l'Association : « Action collective en faveur des Entreprises Adaptées ».**

L'objectif de cette Association est de défendre l'intérêt des personnes en situation de handicap en demandant notamment aux pouvoirs publics de ne pas imposer un plafond de 75% du nombre de salariés en situation de handicap aidés.

Comme vous le savez, les **EA socles ne seront alors plus incitées à accueillir des personnes en situation de handicap**, ni à renouveler ces emplois mais à embaucher des personnes sans RQTH au détriment des personnes les plus fragiles et éloignées de l'emploi. **Dès le 1^{er} septembre 2020, ce plafond passe à 85%**, il est encore temps de demander la fin de cet écrêtage qui va exclure les plus fragiles.

Nous souhaitons que les réformes et les expérimentations en cours puissent tenir compte des réalités de terrain : la taille des EA qui ne comptent parfois que deux ou trois travailleurs, un taux de chômage élevé des personnes en situation de handicap, que la crise sanitaire du Covid 19 a amplifié, le projet professionnel du salarié qu'il est impératif d'entendre et de prendre en considération lorsque ce dernier souhaite rester au sein de l'EA.

ACTION COLLECTIVE NATIONALE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES.

Siège social : 9 rue de Faubourg Poissonnière, 75009 Paris

Site Internet : www.actioncollectiveea.fr - E-mail : actioncollectiveea@yahoo.com

Loin d'être opposée aux changements, notre Association a proposé aux pouvoirs publics **de revoir les modalités de mise en œuvre et de sortie des CDD Tremplin**. Ce dispositif est en effet intéressant mais il doit évoluer avec une aide financière revue à la hausse et des embauches en EA « socle » possibles en les qualifiant de sorties positives au terme du CDD T.

Les investissements sont pour toutes entreprises une nécessité si elles souhaitent se développer et rester compétitives. **C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu que les investissements antérieurs au 1^{er} janvier 2019 soient repris dans le fond d'accompagnement à la transformation des EA, le FATEA. Il est primordial de soutenir les aides à l'investissement dans nos Entreprises Adaptées au-delà de 2022. Nous solliciterons à nouveau les pouvoirs publics à ce sujet.**

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons faire entendre notre voix et porter vos réalités de terrain au profit des travailleurs les plus fragiles.

Si vous souhaitez rejoindre notre association ou avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : actioncollectiveea@yahoo.com. Vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion ainsi qu'une plaquette d'informations.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Alain DUCONSEIL



**Président de l'Action Collective
en faveur des Entreprises Adaptées**

ACTION COLLECTIVE NATIONALE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES.

Siège social : 9 rue de Faubourg Poissonnière, 75009 Paris
Site Internet : www.actioncollectiveea.fr - E-mail : actioncollectiveea@yahoo.com